

COVID-19: Aide-mémoire pour les camps de jour – 19 juin 2020

Mettre en place les mesures de prévention de la COVID-19 par les camps de jour:

- Exclusion des personnes symptomatiques ou en isolement des lieux de travail
- Distanciation physique et lavage des mains
- Étiquette respiratoire (toussez dans son coude ou un mouchoir qu'on jette, puis se laver les mains)
- Nettoyage et désinfection
- Organiser les groupes et les équipes de travail
- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) si nécessaire
- INSPQ: [Guide pour la gestion des cas et des contacts de COVID-19 dans les camps de jour](#) (18 juin 2020)

Critères d'exclusion

(enfant, membre du personnel)

Personne en isolement parce que :

- Cas confirmé de COVID-19;
- Contact étroit d'un cas de COVID-19 ;
- Personne en attente du résultat d'un test diagnostique pour la COVID-19
- Personne avec des symptômes évocateurs* de la COVID-19
- La personne est de retour de voyage hors Canada depuis moins de 14 jours

Personne dont un contact domiciliaire présente des symptômes de la COVID-19 ET est en attente des résultats d'un test.

Personnes présentant un ou plusieurs symptômes* de la COVID-19 doivent téléphoner au 811



Ne pas se présenter au camp de jour et s'isoler à la maison.

Appliquer les consignes de la santé publique.

* **Symptômes** : Fièvre (enfant de moins de 5 ans : 38° C et plus rectale / 5 et plus: 38° C et plus buccale), apparition ou aggravation d'une toux; essoufflement ou difficulté à respirer, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût, mal de gorge, douleurs musculaires généralisées non liées à l'effort, fatigue intense, importante perte d'appétit, diarrhée, vomissement.

Symptômes évocateurs* de la COVID-19 qui débutent pendant la journée au camp de jour (enfant, membre du personnel)



Suivre les recommandations suivantes:

- Si un enfant ou un membre du personnel présente un ou des symptômes, les démarches doivent être entreprises pour que cette personne regagne son domicile. Le parent de l'enfant ou le membre du personnel qui présente des symptômes doit alors contacter le **811** et appliquer les recommandations de la santé publique.

Les procédures à mettre en place au camp de jour jusqu'au départ de la personne :

- Isoler la personne à au moins 2 mètres des autres jusqu'à ce qu'elle quitte les lieux du camp de jour.
 - S'il est possible que la personne reste en retrait à l'extérieur en respectant la distance de 2 mètres, cette option est préférable.
 - En cas de pluie, de grande chaleur ou advenant la nécessité d'isoler la personne à l'intérieur, isoler la personne dans un local jusqu'à ce qu'elle quitte le camp de jour.
- Remettre un masque à la personne symptomatique.
- S'assurer qu'UN seul et même membre du personnel s'occupe de l'enfant le temps que son parent vienne le chercher et qu'il porte l'EPI recommandé (masque de procédure et protection oculaire) en gardant le plus possible la distance de 2 mètres. S'il y a contact physique, ajouter gants et blouse.
- Lorsque le parent vient chercher l'enfant, lui recommander de contacter le **811** et d'appliquer les consignes de la santé publique
- Une fois que l'enfant a quitté avec son parent, le membre du personnel retire les EPI et en dispose de façon sécuritaire. Il désinfecte le matériel réutilisable (protection oculaire), ouvre une fenêtre si possible, et lave ses mains avant de quitter la pièce en refermant la porte.
- Au départ de la personne, désinfecter le local qui a servi à l'isolement. Pour plus d'information sur le nettoyage et la désinfection de la pièce se référer à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

1 cas ou plus avec un test positif de COVID-19

(enfant, membre du personnel)



Contactez l'équipe de santé publique:

municipalite.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca



À la demande de la direction de santé publique régionale et soutenue par l'équipe locale de santé publique, le responsable du camp de jour:

- Contribue à l'identification des contacts et l'évaluation du niveau de risque.
- Selon l'évaluation du niveau de risque, appliquer les consignes données par la santé publique.

Si plus d'un cas est confirmé au sein du camp de jour:

- Appliquer les directives et recommandations de la santé publique. Des mesures supplémentaires pourraient devoir être mises en place.
- En fonction de la situation, un dépistage de l'ensemble des enfants et du personnel pourrait être recommandé par la santé publique.

COVID-19: Conditions à respecter pour un retour au camp de jour

